

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mars 2012.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : G. BERNARD - P. LUMMAUX - J.P MARTIN - J.P MAURA - D. BERLAND - Mmes C. LAGARDE - L. DUPUCH - M. B. CRAPON - Mme L. BARIBAUD - F. FERRAND - M. F. FAUX.

**ABSENT EXCUSES** : E. BAYLE.

**ABSENTS** : J. TATARA - Mme. PETIT - F. GLEYZE - H. PICHARDIE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Patrick LUMMAUX.

Le compte rendu de la séance du 20 février 2012 est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2011 service de l'eau :

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Georges BERNARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Mandats émis	138 589.45 €	99 653.09 €
Titres émis	213 265.51 €	100 576.69 €
Résultats 2011	74 676.06 €	923.60 €

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Résultat 2010	141 317.77 € Excédent	- 48 232.32 € Déficit
Résultat 2011	74 676.06 € Excédent	923.60 € Excédent
Résultat cumulés	172 593.51 € Excédent	-47 308.72 € Déficit

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

#### COMPTE DE GESTION 2011 service de l'eau :

Le Conseil Municipal de CAPTIEUX :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de



## Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX  
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31  
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr  
www.captieux.fr

- gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.
  - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
  - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2011 au 31 Décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

### **Budget primitif 2011 eau :**

Monsieur le Président de la commission finances propose le budget primitif du service de l'eau s'établissant comme suit :

	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>DE</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	314 667.00 €		233 768.00 €
Recettes y compris excédent reporté	314 667.00 €		233 768.00 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>548 435.00 €</b>		<b>548 435.00 €</b>

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2011 SERVICE ASSAINISSEMENT :**

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Georges BERNARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs.

	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
Mandats émis	112 137.63 €	77 800.29 €
Titres émis	126 969.08 €	75 797.57 €
Résultats 2011	13 934.18 €	- 2002.72 €

	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
Résultat 2010	38 523.65 € Excédent	64 236.30 € excédent
Résultat 2011	13 934.18€ Excédent	- 2002.72 €
Résultat cumulés	28 389.53 € Excédent	62 233.58 €

Pour : 11

contre : 00

Abstention : 00



## **COMPTE DE GESTION 2011 SERVICE ASSAINISSEMENT :**

**Le Conseil Municipal de CAPTIEUX :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de

- gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2011 au 31 Décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

*POUR : 11*

*CONTRE : 00*

*ABSTENTION : 00*

## **BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2012 :**

Monsieur le Président de la commission finances propose le budget primitif du service de l'assainissement s'établissant comme suit :

	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>DE</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	153 440.00 €		113 963.00 €
Recettes y compris excédent reporté	153 440.00 €		113 963.00 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>267 403.00 €</b>		<b>267 403.00 €</b>

*POUR : 11*

*CONTRE : 00*

*ABSTENTION : 00*

## **BUDGET PRIMITIF R.P.I 2012 :**

Monsieur le Président de la commission finances propose le budget primitif du RPI s'établissant comme suit :

	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>DE</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	67 189.00 €		11 038.00 €
Recettes y compris excédent reporté	67 189.00 €		11 038.00 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>78 227.00 €</b>		<b>78 227.00 €</b>

*POUR : 11*

*CONTRE : 00*

*ABSTENTION : 00*





## TAUX DES TROIS TAXES :

Monsieur le Président de la commission finances propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2012.

A l'unanimité l'ensemble du conseil municipal accepte cette proposition les taux pour 2012 seront donc les suivants :

Taxe d'habitation : 14.98 %  
Taxe foncier bâti : 14.66 %  
Taxe foncier non bâti : 45.89 %

POUR : 11                      CONTRE : 00                      ABSTENTION : 00

## BUDGET PRIMITIF COMMUNE :

Monsieur le Président de la commission finances propose le budget primitif de la commune s'établissant comme suit :

	SECTION FONCTIONNEMENT	DE	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	1 180 149.00 €		813 962.00 €
Recettes y compris excédent reporté	1 180 149.00 €		813.962.00 €
TOTAL DU BUDGET	1 994 111.00 €		1 994 111.00 €

Georges BERNARD précise qu'un programme de travaux concernant l'église a été inscrit au budget primitif de même qu'un emprunt qui équilibre cette dépense. Il rappelle qu'une partie des travaux de la première tranche seront réalisés cette année.

POUR : 11                      CONTRE : 00                      ABSTENTION : 00

## DEMANDE AIDE AU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE – RECRUTEMENT AGENT SERVICE DE L'EAU :

La Commune de CAPTIEUX a procédé au recrutement d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour le Service d'eau et d'assainissement, à compter du 9 Janvier 2012.

Titulaire d'un BTS Gemeau, cet agent a été recruté pour assurer l'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement mais également, dans la logique du suivi de notre étude de diagnostic réseau mise en œuvre en 2010 et qui vient de s'achever en mars 2012, pour assurer :

- des missions d'assistance technique concernant les économies d'eau,
- la maîtrise des réseaux par la sectorisation,
- le suivi du SIG
- une mission d'animation et de sensibilisation auprès notamment des enfants de l'école,



## Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX  
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31  
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr  
www.captieux.fr

Par ailleurs, son embauche devrait permettre à plus ou moins long terme à la Régie des eaux de notre commune de pouvoir fonctionner de façon totalement autonome, c'est-à-dire sans le soutien technique de la SAUR pour le fonctionnement de notre station d'épuration.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la création de cet emploi peut être aidée par le Conseil Général. Cette participation porte sur les charges patronales et salariales à hauteur de 50 % la 1<sup>ère</sup> année, 35 % la 2<sup>ème</sup> et 20 % la 3<sup>ème</sup> année.

L'estimation des dépenses mensuelles s'élève à une somme de : 2641.23 € se décomposant de la manière suivante :

- Salaire de base : 1.826,51 €
- Charges patronales : 698.01 €
- Assurances statutaire du personnel : 116.71 €

Soit un total annuel de dépenses de : 31 694.76 €

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal décide :

1°) De solliciter du Conseil Général une aide au recrutement d'un agent technique pour le Service d'eau et d'assainissement de :

- 50 % la 1<sup>ère</sup> année soit 15.147 €
- 35 % la 2<sup>ème</sup> année (restant à déterminer suivant évolution)
- 20 % la 3<sup>ème</sup> année
- portant sur les charges patronales et salariales.

2°) charge Monsieur le Maire de la constitution d'un dossier de demande de subvention ;

3°) donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette demande

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

### **REGLEMENT ASSAINISSEMENT : .**

Monsieur le Président de la commission eau et assainissement, présente le projet de règlement du service d'assainissement élaboré par la commission correspondante. Ce règlement définit les engagements mutuels du service et de l'abonné et sera expédié à chaque abonné du service assainissement.

Après avoir pris connaissance de ce règlement, le Conseil Municipal décide :

- 1) d'approuver le règlement du service d'assainissement tel que proposé ce jour par la commission correspondante
- 2) l'application de ce règlement à compter du 01 Avril 2012.

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

### **TARIFS EAU POUR L'ANNEE 2012 :**

Monsieur le Président de la commission chargée du service de l'eau propose l'augmentation des tarifs du m3 d'eau de 2% pour l'année 2012.

En conséquence, les tarifs 2012 du service de l'eau seront fixés comme suit :

	2011	2012
Abonnement hors taxe	40.14	40.14
Prix HT du m3	1.14	1.16



## Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX  
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31  
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr  
www.captieux.fr

Quant aux montants des taxes exigées par les organismes, ils subissent un très léger changement :

	Année 2011	Année 2012
Taxe sur les prélèvements d'eau (Bassin Adour Garonne)	<b>0.068 € le m3</b>	<b>0.070</b>
Taxe redevance pollution B.A.G. (EAU)	<b>0.255 € le m3</b>	<b>0.293</b>
Taxe départementale pour l'harmonisation du prix de l'eau (Conseil Général)	<b>0.022 € le m3</b>	<b>0.024</b>

La TVA appliquée règlementairement reste de 5.5 % sur chaque facture.

POUR : 11                      CONTRE : 00                      ABSTENTION : 00

### TARIFS ASSAINISSEMENT 2012 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débattre concernant l'augmentation éventuelle des tarifs du service d'assainissement pour l'année 2012

1°) Il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder à une augmentation des tarifs qui restent les suivants :

	2011	2012
<b>Abonnement hors taxe</b>	<b>43.77</b>	<b>43.77</b>
<b>Prix HT du m3</b>	<b>1.25</b>	<b>1.25</b>
<b>Taxe redevance modernisation</b>	<b>0.196 € le m3</b>	<b>0.22</b>

2°) d'appliquer règlementairement une TVA de 7 % sur chaque facture (abonnement, M3 et taxe correspondante).

POUR : 11                      CONTRE : 00                      ABSTENTION : 00

### AVANCEMENT DE GRADE (TAUX DES PROMUS PRMOUVABLES) :

Le Maire explique que les quotas d'avancement de grade, prévus par les statuts particuliers qui permettaient d'assurer un pyramidage statutaire à l'intérieur des cadres d'emplois, ont été supprimés.

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 prévoit que l'avancement de grade soit déterminé sur la base d'un taux de promotion fixé, après avis du Comité Technique Paritaire, par l'assemblée délibérante par rapport au nombre d'agents promouvables.

Tous les grades de catégories A, B et C accessibles par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades du cadre d'emplois des agents de police municipale, sont concernés par cette nouvelle règle.

En conséquence, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Ce taux exprimé en pourcentage, doit être compris entre 0 et 100.

Cette nouvelle disposition n'a pas d'influence sur les compétences de l'Autorité Territoriale qui reste seule habilitée à décider de l'avancement de grade des agents.





## Commune de CAPTIEUX

Mairie de CAPTIEUX  
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31  
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr  
www.captieux.fr

Ce taux déterminera, comme suit, les possibilités d'avancement de grade dans l'ordre du tableau annuel :

$$\begin{array}{r} \text{Nombre de fonctionnaire remplissant à titre personnel} \\ \text{Les conditions d'avancement de grade} \\ \times \\ \text{Taux fixé par l'Assemblée délibérante} \\ = \\ \text{Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur.} \end{array}$$

Le taux fixé vaut pour l'année en cours. Pour les années suivantes il demeure mais peut néanmoins être modifié à tout moment par l'assemblée délibérante après un nouvel avis du CTP. En effet, la délibération fixant les ratios n'a pas un caractère annuel toutefois une périodicité de sa validité peut être fixée.

Aucun n'avancement d'échelon ne pourra avoir lieu sans la délibération qui détermine les taux de ratios « promus – promouvables ». Proposition de taux : Proposition de taux pour les différents grades de la commune de Captieux :

Grade d'origine	Grade d'Avancement	Ration en %
<b>Filière administrative</b>		
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> Classe (avec examen professionnel)	100
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe (sans examen professionnel)	50
Rédacteur Territorial	Rédacteur principal (avec examen professionnel)	100
Rédacteur Territorial	Rédacteur principal (sans examen professionnel)	50
Rédacteur Territorial	Rédacteur chef (avec examen professionnel)	100
Rédacteur Territorial	Rédacteur Chef (sans examen professionnel)	50
Attaché	Attaché principal (avec examen professionnel)	100
Attaché	Attaché principal (sans examen professionnel)	50
<b>Filière Technique</b>		
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe (avec examen professionnel)	100
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe (sans examen professionnel)	50
<b>Filière Animation</b>		
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe (avec examen professionnel)	100
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe (sans examen professionnel)	50
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	50
Animateur	Animateur principal	50
Animateur	Animateur chef (avec examen professionnel)	100
<b>Filière médico-sociale</b>		
Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	Agent social de 1 <sup>ère</sup> classe (avec examen professionnel)	100
Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe	Agent social de 1 <sup>ère</sup> classe (sans examen professionnel)	50



POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

## **REGIME INDEMNITAIRE ANNEE 2012 :**

Monsieur le Président de la commission des finances propose d'instituer pour 2012 et de revaloriser les indemnités déjà en place à compter du 01/04/2012 :

- une Indemnité d'Administration et de Technicité en faveur des personnels relevant des cadres d'emploi désignés ci-après :
- adjoint administratif, adjoint technique, ATSEM, et adjoint d'animation, dans les conditions fixées par le décret du 14 Janvier 2002 susvisé ;
- une I.E.M.P en faveur du personnel relevant du cadre d'emploi suivant :

Rédacteur, Rédacteur Principal

L'enveloppe budgétaire de 27163.44 € est arrêtée et approuvée à l'unanimité. Elle se décompose ainsi :

- I.A.T. : 20913.12 €
- I.E.M.P. : 6250.32 €

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal :

- Que le crédit global nécessaire au paiement des indemnités, sera inscrit au chapitre 012.

Le montant individuel est égal au montant de référence affecté d'un coefficient pouvant aller jusqu'à 8 pour l'IAT et jusqu'à 3 pour L'IEMP. Les coefficients seront fixés par arrêté du Maire pour chaque agent.

Les IAT et IEMP seront versées mensuellement. Les revalorisations réglementaires sont automatiquement appliquées aux montants susvisés.

En cas d'arrêt maladie, l'IAT et L'IEMP seront maintenues les trente premiers jours de l'arrêt de travail, si prolongation de l'arrêt, L'IAT et L'IEMP seront suspendues jusqu'à la reprise de l'agent.

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

## **DESIGNATION DES JURES D'ASSISES :**

Georges BERNARD rappelle les termes de la circulaire de la Préfecture qui indique que la commune doit procéder au tirage au sort de trois personnes susceptibles d'être nommées jurés aux assises pour l'année 2012.

Après avoir procédé à ce premier tirage, trois personnes sont désignées :

- Monsieur Patrick DUPRAT
- Madame BARBERAN Marie-Thérèse
- Monsieur LESTRUHAUT Jean-Marie

Commune de  
**CAPTIEUX**

Mairie de CAPTIEUX  
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31  
Fax : 05 56 65 65 66

[contact@captieux.fr](mailto:contact@captieux.fr)  
[www.captieux.fr](http://www.captieux.fr)





Commune de  
**CAPTIEUX**

Mairie de CAPTIEUX  
33840 – CAPTIEUX

Tel : 05 56 65 60 31  
Fax : 05 56 65 65 66

contact@captieux.fr  
www.captieux.fr

## **RECRUTEMENT EMPLOI CHARGE DE MISSION EN CAE :**

Georges BERNARD rappelle les différents échanges concernant le recrutement d'un agent qui sera en charge de la rédaction d'une charte paysagère suite des travaux de plan de paysage.

Il propose de recruter cet agent en contrat aidé à raison de 26 heures par semaine pour une durée d'une année.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de signer une convention d'objectifs et d'orientation permettant la mise en œuvre d'un contrat unique d'insertion sur le territoire de la commune de CAPTIEUX à compter du 14 mai 2012 jusqu'au 13 Mai 2013 inclus.

La rémunération de l'agent sera fixée à 9,22 € brut de l'heure (Smic horaire) ;

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire du recrutement de l'agent et l'autorise à ce titre à signer la convention et le contrat de travail ;

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2012 du de la Commune de Captieux ;

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### Plan Local d'Urbanisme :

Georges BERNARD suggère que chaque conseiller regarde attentivement ce dossier. En effet, le diagnostic du PLU réalisé en 2008 mériterait peut être quelques modifications qui pourraient être réalisées par l'agent qui sera recruté en CAE pour la rédaction de la charte paysagère.

Une réunion sera organisée prochainement ou chaque élu pourra faire part de ses éventuelles remarques.

### Cercle des travailleurs :

Georges BERNARD rappelle l'assemblée générale du cercle prévue le 31 mars 2012. Liliane BARIBAUD précise qu'en effet l'assemblée générale sera reportée au 21 avril 2012, car le Sporting a un match à Bazas et pour permettre à tous les adhérents de participer il y a lieu de changer la date de cette réunion.

Georges BERNARD souhaite que le fonctionnement et l'avenir du cercle soient étudiés en lien avec le conseil municipal, il demande à chacun de réfléchir à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

